Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

Pôle cohésion sociale et santé
Direction administrative et financière
Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_321
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

52 - CENTRE DE SANTÉ BRÈS CROIZAT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE – ANNÉE 2023

Par délibération n°DEL2021-179 en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a approuvé la création d'une régie dotée d'un conseil d'exploitation ayant deux objets :

- faciliter l'accès aux soins des habitants de Cherbourg-en-Cotentin
- reprendre l'activité du centre de santé Brès-Croizat, gérée jusqu'alors par une société coopérative d'intérêt collectif.

L'activité du centre de santé Brès-Croizat s'exerce donc sous la forme d'une régie municipale dotée d'un conseil d'exploitation depuis le 1er janvier 2022. Il convient donc, après une deuxième année complète d'exercice, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport d'activité de la régie sur l'année 2023. Ce rapport a été présenté en conseil d'exploitation du centre de santé du 6 septembre 2024 et en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 octobre 2024.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités de la régie du centre de santé Brès-Croizat pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la commission n° 2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris connaissance du rapport présenté.

Heure de vote : **19h51**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **52**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **1** Didier PERRIER

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

CENTRE DE SANTE BRES-CROIZAT
RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2023

I. CONTEXTE

Le centre de santé Brès-Croizat a été repris en régie municipale au 1er janvier 2022 par délibération n°DEL2021_179 du 30 juin 2021. L'année 2023 représente donc la deuxième année de mise en place sous l'égide de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

II. ETAT DU PERSONNEL

Le Centre de Santé est intégré au Pôle Cohésion Sociale et Santé, en un service à part entière de la Ville, dénommé « Service Centre de Santé-Accès aux Soins », directement rattaché à la direction générale adjointe du Pôle.

Ce service est composé :

- d'une cheffe de service ;
- de 4 ETP de médecins généralistes ;
- d'une pédiatre ;
- d'une sage-femme,
- de deux secrétaires médicales, dont une assistante médicale ;
- d'une infirmière ASALEE (Action de Santé Libérale en Equipe).

III. FONCTIONNEMENT

AGENT	ARRIVEE	DEPART	POSTE	ETP
Mylène GOUHIER	sept-22	janv-24	Cheffe de service	1
Eva BLONDEL	nov-21	avr-23	Médecin généraliste	0,5
Pierre-Elie PINAULT	sept-21	mai-23	Médecin généraliste	1
Ophélie MAROT	mars-22		Médecin généraliste	1
Sara MARTINEZ-PASAMAR	nov-20		Pédiatre	1
Virginie DALBIN	oct-22		sage-femme	1
Coralie PAQUIRY	août-20		assistante médicale	1
Aurélie DENIS	janv-23		secrétaire médicale	1
Elodie DEBOUT	janv-23		régisseur - référent comptable - secrétaire	1
Ingrid DESFAUDAIS	oct-21		infirmière Asalée	0,8
Anna PIOLAIN	déc-22	févr-24	Médecin généraliste	1
Anaïs LE CORRE	déc-22	nov-23	Médecin généraliste	0,5
Béatrice RIVIERE	sept-23		Médecin généraliste	0,5

Horaires d'ouverture et organisation des soins :

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. L'équipe médicale assure des consultations de médecine générale et de spécialistes (pédiatre) en répondant aux demandes de consultations programmées (prise de rendez-vous) et non programmées tous les jours d'ouverture au sein des heures d'ouverture de la structure.
Le centre de santé assure une présence minimale chaque jour ouvré, y compris lors des congés scolaires, soit par coordination entre médecins, soit en ayant recours à des médecins remplaçants.

Médecin traitant et continuité des soins :

Le Centre de Santé est déclaré comme médecin traitant auprès de l'Assurance Maladie lors de la déclaration du médecin traitant, ce qui permet aux autres médecins du centre d'assurer la continuité des soins en cas d'absence du médecin assurant habituellement le suivi et la coordination des soins du patient. Ce fonctionnement n'empêche pas aux patients d'avoir un médecin « attitré ».

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

IV. ACTIVITE MEDICALE

LES CONSULTATIONS DE MEDECINE GENERALE EN 2023 :

En 2023, avec 3,2 ETP médecins généralistes, 1 ETP pédiatre et 0.8 ETP sage-femme, **2 560 patients** ont été répertoriés au sein du centre de santé. Au total, **9 535 consultations** ont été effectuées.

LES CONSULTATIONS PEDIATRIQUES EN 2023 :

En 2023, la pédiatre a effectué 1 667 consultations, ce qui représente environ 17% des consultations du centre, ce qui représente 163 de consultations de plus qu'en 2023, malgré la diminution du nombre de patients différents reçus. Elle a ainsi suivi 239 patients âgés de 0 à 16 ans. La répartition des enfants reçus par la pédiatre par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	0 – 3 ans	4 – 10 ans	11 – 16 ans	TOTAL
Patients reçus en 2023	122	90	27	239
Patients reçus en 2022	272	154	39	465

LES CONSULTATIONS DE SUIVI GYNECOLOGIQUE EN 2023 :

La sage-femme exerçant au sein de la structure a exercé sur l'année 2023 à 80%. Elle a réalisé 1 119 consultations, ce qui représente 12% des consultations totales du centre.

Des consultations au sein des locaux de l'association Femmes, qui gère le CHRS, ont eu lieu le premier jeudi après-midi de chaque mois (adaptable selon les périodes de vacances), de 14h à 16h30 dans les murs de l'association.

LA PRIORISATION DE CERTAINS PATIENTS :

Dans le cadre de partenariats avec la Ville et la CPAM, le Centre de Santé a été amené à prioriser certains types de patients.

- ### La priorisation des familles envoyées par le Programme de Réussite Educative (PRE) :

Le PRE est un dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui a pour but la prise en charge individualisée, dans les 3 quartiers prioritaires politique de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, des enfants jusqu'à 16 ans considérés comme "fragiles" sur la base de critères comme leur état de santé, leur développement physique et psychologique, leur environnement familial et socioéconomique.

On constate en effet que les enfants suivis dans le cadre du PRE sur Cherbourg-en-Cotentin connaissent pour la moitié d'entre eux des difficultés liées à la santé et à l'accès aux soins. Il a donc été convenu que le centre de santé soit l'intermédiaire privilégié du programme pour orienter les usagers sans médecin traitant ou médecin pédiatre. En 2023, 5 enfants entre 1 et 6 ans ont ainsi été orientés sur le Centre de Santé par le PRE.

- ### La priorisation des patients envoyés par la CPAM :

La CPAM recense les patients sans médecin traitant et les oriente vers le Centre de santé lorsque ces patients nécessitent un suivi régulier : personnes en ALD, personnes âgées avec pathologies lourdes etc…

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

V. LA PREVENTION

La prévention médicale

L'infirmière ASALEE du centre de santé a organisé deux demi-journées d'information et d'animation en octobre 2023 autour de la thématique d'Octobre Rose et du dépistage du cancer au sein du centre commercial Les Eleis, en lien avec la ligue contre le cancer. Ainsi, un buste avait été mis à disposition, et l'infirmière ASALEE en partenariat avec une infirmière de l'association Soins Santé, avait sensibilisé les femmes à l'autopalpation.

Normandie Pédiatrie

Le Docteur MARTINEZ PASAMAR fait partie du réseau « *Normandie Pédiatrie* » qui a pour finalité d'améliorer la prise en charge des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des troubles neuro-développement. Ils sont spécifiquement impliqués dans des missions de prévention, de coordination et de prise en charge d'enfants et adolescents en situation de surpoids ou d'obésité.

Accueil et encadrement de professionnels de santé en formation

Le service sanitaire a pour objectif de permettre à des étudiants en formation de santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et d'assurer des actions de PPS auprès de publics divers. Chaque étudiant en santé doit réaliser une action de PPS encadré par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines.

4 étudiants ont été accueillis en mars 2023 encadrés par Anaïs LE CORRE, médecin généraliste et Ingrid Desfaudais, infirmière ASALEE. Les étudiants ont travaillé sur la thématique de la prévention des chutes.

VI. BILAN FINANCIER

Le budget total **2023** du centre de santé Brès-Croizat a été réalisé en dépenses à hauteur de **826 289,02 €** (taux de réalisation 90%) et en recettes à hauteur de **850 708,20 €** (taux de réalisation 93%).

	Dépenses réelles et d'ordre			Recettes réelles et d'ordre			Résultat
	Prévues	Réalisées	% de réalisation	Prévues	Réalisées	% de réalisation	
Fonctionnement	910 375,49 €	823 943,20 €	91%	913 927,00 €	840 581,29 €	92%	**20 138,98 €**
Investissement	4 548,49 €	2 345,85 €	52%		10 126,91 €		**6 944,12 €**
TOTAL	914 923,98 €	826 289,05 €	90%	913 927,00 €	850 708,20 €	93%	**27 083,10 €**

A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **823 943,20 €.** Les dépenses d'ordre s'élèvent quant à elles à 2 345,85 €.

Le taux de réalisation des crédits regroupe les dépenses mandatées et les dépenses rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été reçues avant la fin de la journée complémentaire).

	Dépenses 2023 prévues	Dépenses 2023 réalisées	% de réalisation	% du budget total
Charges à caractère général	167 946,00 €	142 521,51 €	85%	17%
Charges de personnel	735 581,00 €	672 396,75 €	91%	82%
Opérations d'ordre	4 548,49 €	2 345,85 €	52%	0%
Autres	2 300,00 €	6 679,09 €	290%	1%
TOTAL	910 375,49 €	823 943,20 €	91%	99%

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des dépenses de personnel et représentent 82% des dépenses totales de fonctionnement. Pour les dépenses à caractère général, les principaux postes de dépenses sont les locations immobilières (54 000 € mais environ 18 800€ sont remboursés par soins santé soit un reste à charge de 36 000 € pour le centre de santé) ainsi que l'énergie et l'électricité (13 000 €).

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

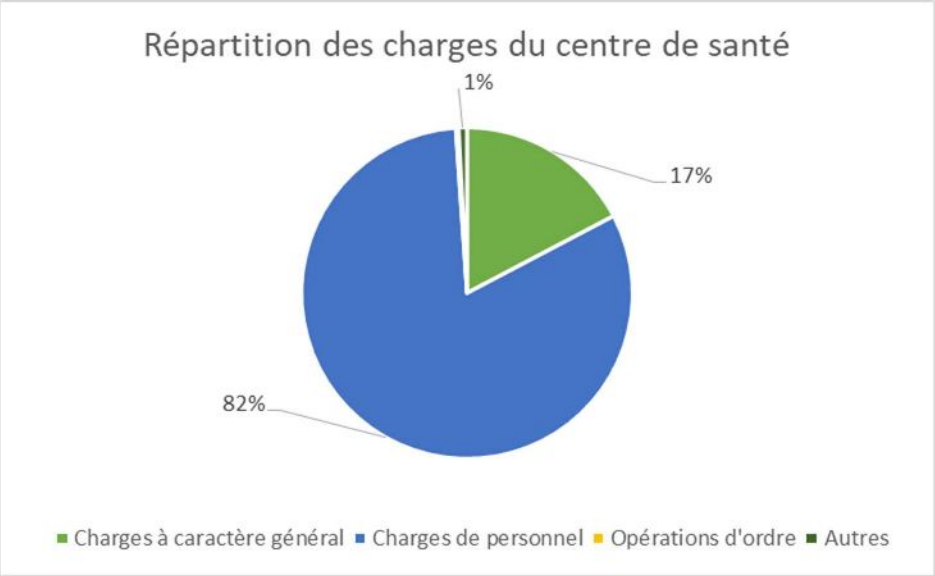

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **840 581,29 €.**

	Recettes 2023 prévues	Recettes 2023 réalisées	% du budget total
Produits services	478 894,00 €	517 064,07 €	62%
Dotations et participations	431 232,00 €	304 838,00 €	36%
Autres produits	3 801,00 €	12 158,21 €	1%
Produits exceptionnels	12 486,32 €	6 521,01 €	1%
TOTAL	926 413,32 €	840 581,29 €	100%

Les produits des services sont constitués du remboursement des consultations par l'Assurance Maladie et par les Mutuelles et représentent 62% des recettes totales. Le montant de la subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'élève pour 2023 à 281 232 €, elle constitue 33% des recettes totales.

Les 12 158,21 € d'autres produits sont principalement constitués du remboursement des charges par l'association Soins Santé.

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE ET LES RECETTES LIEES A L'ACTIVITE MEDICALE :

Détail de la masse salariale sur 2023 :

Total médecins généralistes	323 052,19 €
Total médecin spécialiste	106 613,79 €
Total sage-femme	64 388,31 €
Total équipe médicale	494 054,29 €
Total équipe administrative	165 626,16 €
Total équipe du CDS	**659 680,45 €**

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_321-DE

Détails des recettes liées à l'activité médicale :

Remboursements CPAM + aides conventionnelles	441 493,02 €
Mutuelles	42 191,50 €
Facturation patients	5 956,38 €
Total	**489 640,90 €**

Ainsi, les recettes liées à l'activité médicale, majorées des aides conventionnelles versées par la CPAM dans le cadre de l'accord national sur le fonctionnement des centres de santé, couvrent pour 2023 99% du coût salarial de l'équipe médical (hors dépenses de formation, etc.), et 74% de la masse salariale totale du Centre de Santé.

C) AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Pour l'année 2023, la section d'exploitation dégage un résultat global de clôture de 20 138,98 €.

- La section d'investissement dégage un résultat global de clôture de 6 944,12 € (nature 001 en recette d'investissement).
- Le solde des restes-à-réaliser est déficitaire pour 937,97 €.

Par conséquent, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Le résultat global de clôture de la section d'exploitation est donc en totalité reporté en section d'exploitation (nature 002).